

Un réseau d'exploitation sexuelle d'enfants entre la France et le Sénégal démantelé par les polices sénégalaises et françaises

Le 8 février 2026, la police sénégalaise annonçait le démantèlement d'un réseau d'exploitation sexuelle de mineurs actif depuis plusieurs années entre la France et le Sénégal. Si le volet sénégalais — quatorze arrestations, des « formateurs sexuels », des enfants livrés à des « clients » — a été largement documenté par la presse locale et les agences internationales, le volet français, lui, est resté dans l'ombre des médias nationaux, alors que l'homme identifié comme le commanditaire du réseau, un restaurateur de Beauvais, avait déjà été arrêté en France près d'un an plus tôt. Cet article fait le point sur ce que les sources permettent d'établir à ce jour — et sur ce qui reste, en l'état, non documenté.



■ Les faits

Le 8 février 2026, la police sénégalaise annonçait avoir démantelé ce réseau. Quatorze personnes, toutes de nationalité sénégalaise, ont été interpellées à Dakar et Kaolack puis déférées devant un juge d'instruction. La police sénégalaise évoque des faits de pédophilie, proxénétisme, viol sur mineurs de moins de 15 ans et transmission volontaire du VIH — des qualifications qui relèvent du droit sénégalais et ne correspondent pas nécessairement aux catégories du code pénal français. Selon la police, quatre des personnes arrêtées, présentées comme des « formateurs au sexe », auraient reconnu avoir agi sur instruction et contre rémunération d'un ressortissant français.

Ce qui frappe, c'est que le volet sénégalais a été largement repris par la presse locale et les agences internationales (Associated Press, Jeune Afrique, 7sur7), alors que le volet français est resté beaucoup plus discret dans les médias nationaux. Pourtant, l'homme désigné comme le commanditaire du réseau avait déjà été arrêté en France près d'un an plus tôt.



■ Qui est l'instigateur français de ce réseau ?

L'homme identifié par la police sénégalaise comme le chef présumé du réseau est **Pierre Robert**, restaurateur et chef d'entreprise dans l'hôtellerie, notable de la ville de Beauvais (Oise), aujourd'hui âgé de 73 ans — surnommé « Peter Babtou » par certains de ses contacts sénégalais, et comparé par plusieurs médias à Jeffrey Epstein. Il aurait été une première fois placé en garde à vue le 16 avril 2024, à la suite d'un signalement de son mari, avant d'être de nouveau interpellé le 1er avril 2025 puis mis en examen pour traite d'êtres humains, proxénétisme aggravé et viol sur mineur de 15 ans. Il est depuis en détention provisoire et conteste les faits qui lui sont reprochés. Son patrimoine était évalué à environ deux millions d'euros. Il possédait par ailleurs une villa au Sénégal.

■ *Comment le réseau aurait fonctionné*

Selon des informations rapportées par Libération, le réseau s'appuyait sur des « formateurs sexuels », eux-mêmes séropositifs, chargés de recruter et d'« initier » des enfants des rues et des mineurs issus de familles très précaires — parmi lesquels des talibés, ces enfants confiés à des écoles coraniques et particulièrement vulnérables à l'exploitation — avant de les livrer à des « clients ». Les victimes ciblées avaient, selon les enquêteurs, entre 5 et 17 ans. Un membre présumé du réseau aurait par ailleurs déclaré aux enquêteurs que Pierre Robert envisageait d'ouvrir à Dakar un « centre de formation » destiné aux enfants recrutés.



Sur l'identité de ces « clients », en revanche, aucune source consultée n'apporte de précision — ni sur leur nombre, ni sur leur nationalité, ni sur leur éventuel lien avec Pierre Robert. De même, aucun article recensé pour cet article n'indique si les familles des victimes étaient informées ou impliquées contre rémunération : ce point ne semble, à ce jour, documenté par aucune source publique consultée.

■ *Le volet français : ce qui est confirmé, ce qui reste flou*

Selon plusieurs sources de presse, deux proches de Pierre Robert auraient aussi été mis en examen et placés sous contrôle judiciaire. Un autre article parle plutôt de trois complices présumés français interpellés au moment de son arrestation. Le chiffre exact n'a pas pu être vérifié de façon homogène d'une source à l'autre, et aucun nom n'apparaît dans les articles consultés pour cet article.

L'enquête est menée conjointement par la justice française et la police sénégalaise. Deux juges d'instruction françaises se sont rendues à Dakar lors de l'opération de février, accompagnées de dix officiers de police judiciaire. Début janvier 2026, Pierre Robert avait déjà été interrogé par ces mêmes juges. Son avocat, Me Antonin Gravelin-Rodriguez, a indiqué avoir appris les développements sénégalais par voie de presse, disant ne pas avoir connaissance du détail des investigations menées sur place.

■ *L'ampleur présumée du réseau*

Selon les informations disponibles début avril 2026, les enquêteurs estiment que le réseau aurait pu fonctionner sur une longue période — les sources évoquent tantôt 2016-2024, tantôt une période plus large allant jusqu'à 2009 — et pourrait avoir fait plus de 150 victimes. Le financement des opérations sur place (recrutement, hébergement, production de contenus) aurait mobilisé plus de 50 000 euros envoyés depuis la France.

■ *Discussion :*

Le déséquilibre entre France et Sénégal dans le traitement médiatique de cette affaire glauque est important à souligner : l'annonce sénégalaise a été reprise presque en temps réel par les agences internationales et la presse ouest-africaine, alors que la presse française — hors presse régionale picarde — a mis plusieurs semaines à faire le lien avec l'arrestation de 2025. C'est exactement le genre de zone d'ombre que notre Plateforme Jonas cherche à documenter : un fait grave, déjà public, mais que personne n'avait vraiment relié d'une source à l'autre.

Sur la terminologie, nous avons volontairement évité de qualifier les faits de « pédophilie en bande organisée » comme point central de l'article, ce terme n'étant pas une catégorie du droit pénal français. Nous en sommes restés aux qualifications réellement retenues dans la mise en examen (traite d'êtres humains, proxénétisme aggravé, viol sur mineur).

De même, nous ne parlons pas de « prostitution d'enfants », ce terme étant aujourd'hui déconseillé par les organismes de protection de l'enfance car il peut laisser entendre un consentement ou une transaction du côté de l'enfant. « Exploitation sexuelle de mineurs » semble plus juste, et c'est le terme utilisé ici.

Autre chose remarquée en faisant ces recherches : une affaire comme celle-ci — une personnalité locale, deux pays, un sujet aussi sensible — attire forcément son lot de rumeurs non vérifiées, y compris des accusations sans fondement contre des gens qui n'ont rien à voir avec le dossier. Ça n'a rien d'anecdotique : dans ce genre d'enquête, rester rigoureux sur ce qui est confirmé, sourcé et rattaché à une autorité judiciaire, c'est ce qui fait la différence entre une info utile et une intox qui finit par desservir la cause qu'elle prétend défendre.

Bibliographie

- Associated Press — « Senegalese police arrest 14 suspects in a child abuse network run by a French national », 8 février 2026
- Jeune Afrique — « La police sénégalaise démantèle un réseau international de pédophilie », 9 février 2026
- 7sur7.be — « Des objets sexuels pour séropositifs : un réseau international de pédophilie entre le Sénégal et la France démantelé », 8 février 2026
- 24heures.ch / France 3 Hauts-de-France — « Pédocriminalité : un réseau franco-sénégalais démantelé », 9 février 2026
- EDGE news — « Pédocriminalité : plusieurs dizaines de victimes et 14 interpellations dans un possible réseau franco-sénégalais », 11 février 2026
- AfrikMag — « Sénégal : un Français de 73 ans accusé d'avoir exploité plus de 150 enfants pendant 16 ans », 6 avril 2026
- AllAfrica (citant la police nationale du Sénégal), 9 février 2026
- Dakaractu (citant Libération) — « Villa, réseaux et enfants livrés : le « patron » et son empire clandestin à Dakar », 11 février 2026
- TRT Français (citant Le Parisien) — « Peter Babtou, l'Epstein français accusé de kidnapper des enfants au Sénégal et au Maroc », 10 février 2026